



Offre d'emploi

Titre d'emploi : Enseignant(e) en Chimie (CE305-202)
Numéro de concours : 2017-2018BQ09
Numéro de la discipline : 202
Discipline : Chimie
Secteur d'enseignement : Enseignement régulier
Lieu de travail : Collège de Rosemont
Postes et/ou charges disponibles : 1
Horaire : Mardi (15h à 18h), mercredi (9h à 12h), vendredi (12h à 15h)
Session/ Année : Automne 2017
Type de cours : Théorie
Début d'affichage externe : 2017-10-18
Date et heure de fin de l'affichage externe : 2017-10-22 16:30

Description :

Enseignant(e) engagé(e) par le Collège pour y donner de l'enseignement dans les programmes du régulier.

Les cours à enseigner sont les suivants: chimie organique (202-FNG-06) et chimie pour soins infirmiers 1 (202-3A3-RE)

Tests requis :

Test de français (note de passage: 75%)
Tests de connaissances en lien avec l'emploi
Simulation d'enseignement

Exigences particulières :

Formation académique requise:
Baccalauréat en chimie ou en biochimie - Exigence
Diplôme de 2e cycle en enseignement post-secondaire - Atout

Exigences:

Maîtriser du français à l'oral et à l'écrit - Exigence
Expérience en enseignement - Atout

Le Collège de Rosemont souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les handicapés, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les autochtones à présenter leur candidature.

Remarques :

Si votre expérience professionnelle a évolué depuis votre dernière visite, nous vous invitons à joindre votre curriculum vitae afin de faire valoir l'ensemble de votre cheminement professionnel, et ce, afin que votre candidature soit prise en considération.

Si vous postulez d'un appareil mobile (téléphone intelligent, tablette), vous recevrez un courriel d'accusé réception vous demandant d'aller mettre à jour votre dossier en déposant votre CV afin que votre candidature soit prise en considération.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Cet affichage est conditionnel aux mécanismes de sécurité d'emploi prévus à la convention collective ainsi qu'à l'entente intervenue sur les procédures d'engagement entre le Collège et le syndicat du personnel enseignant.